



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**Bureau de la coordination interministérielle**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**sur la demande d'autorisation environnementale**  
**concernant un projet d'extension du périmètre de la sucrerie GARDEL par l'exploitation**  
**d'une plateforme de compostage sur le territoire de la commune du MOULE**

Par arrêté SG/BCI du 31/03/22, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du lundi 25 avril au mercredi 25 mai 2022 inclus**.

Le commissaire enquêteur est Madame Ruddyse GIRARD, consultante en aménagement et développement local. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement étant de 3 km, les communes de Sainte-Anne et de Saint-François, sont elles aussi concernées.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie du Moule, siège de l'enquête publique, à la mairie de Sainte-Anne, et à la mairie de Saint-François. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : [enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie du Moule, avant le **25 mai 2022**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie du Moule pour être tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie du Moule, **les 25 avril et 25 mai 2022, de 9 H à 12 H**, à la mairie de Sainte-Anne, **le 3 mai 2022 de 14 H à 17 H**, et à la mairie de Saint-François, **le 10 mai 2022 de 14 H à 17 H**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, dans les mairies du Moule, de Sainte-Anne et de Saint-François, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Sébastien CAUWEL